



**Démarquez-vous !
Demandez votre ClB**

Votre agence qualibat



www.qualibat.com

ORGANISME PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION ET DE CERTIFICATION DU BÂTIMENT

ALPHA CONTACT - Version 01, 2005

IDENTIFICATION BÂTIMENT

**Le 1^{er} pas
vers la qualification**



Artisans, jeunes entrepreneurs, petites entreprises de bâtiment, vous souhaitez vous démarquer et valoriser votre activité, mais la procédure de qualification vous semble trop complexe ? Avec l'Identification Bâtiment, Qualibat vous offre aujourd'hui l'opportunité d'accéder de manière simple et progressive à la qualification.

AFFICHEZ VOTRE SÉRIEUX

La Carte d'Identification Bâtiment (CIB) : un document unique pour prouver que votre entreprise est en règle, qu'elle est bien assurée pour ses activités et que son personnel est déclaré.

VALORISEZ VOTRE ENTREPRISE

Gagnez la confiance de vos clients et partenaires en joignant la copie de votre Carte d'Identification Bâtiment à vos devis, dossiers d'appels d'offres, propositions commerciales...

ENTREZ DANS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Avec l'Identification Bâtiment, vous disposez de quatre années pour faire reconnaître officiellement vos compétences en intégrant progressivement toutes les valeurs de la qualification.

LAISSEZ-VOUS GUIDER

Il vous suffit de remplir le formulaire joint, sans oublier les justificatifs demandés. En délivrant votre CIB, Qualibat s'engage à vos côtés pour vous accompagner vers la qualification.

IDENTIFICATION BÂTIMENT

CONDITIONS D'ACCÈS

L'Identification Bâtiment concerne les entreprises exerçant des activités de bâtiment couvertes par la nomenclature de Qualibat et n'ayant jamais été titulaires de qualifications délivrées par l'organisme.

EXISTENCE LÉGALE

L'entreprise doit justifier de son inscription au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers ainsi que de son enregistrement par l'INSEE et du code d'activité principale qui lui a été attribué.

DIRIGEANTS

L'entreprise doit préciser l'identité du (ou des) dirigeant(s) légalement responsable(s).

EFFECTIF ET CHIFFRE D'AFFAIRES

L'entreprise doit déclarer l'effectif et le chiffre d'affaires relatifs à son dernier exercice.

RÉGULARITÉ DE LA SITUATION SOCIALE

L'entreprise doit justifier de son affiliation à une caisse de congés payés et du règlement de ses cotisations URSSAF, en fournissant les attestations correspondantes en cours de validité.

ASSURANCES

L'entreprise doit justifier de la souscription d'une assurance en Responsabilité Civile et en Responsabilité Travaux auprès d'une compagnie d'assurance, en fournissant les attestations correspondantes en cours de validité. Seules les activités assurées sont prises en compte par l'Identification.

VALIDITÉ

Soumise à un contrôle annuel, l'Identification Bâtiment a une durée de validité maximum de 4 ans.

TARIF

Coût forfaitaire annuel :
47,84 € TTC (soit 40 € HT - TVA : 19,6%).

ENGAGEMENT

L'entreprise titulaire d'une Identification Bâtiment prend l'engagement de faire évaluer par Qualibat ses compétences techniques en obtenant, dans un délai maximum de 4 ans, la (les) qualification(s) professionnelle(s) correspondante(s). Si, dans ce délai de 4 années, l'entreprise n'a pu respecter cet engagement, elle ne bénéficiera plus de l'Identification.

CARTE IDENTIFICATION BÂTIMENT (CIB)

MODALITÉS D'ÉMISSION

Valable 12 mois, la Carte d'Identification Bâtiment est délivrée à l'entreprise par l'agence Qualibat.

1^{ÈRE} DEMANDE

L'entreprise doit adresser à son agence Qualibat un formulaire de demande accompagné des justificatifs requis et du règlement des frais forfaitaires.

RENOUVELLEMENT ANNUEL

Pour se voir renouveler sa carte, l'entreprise doit justifier qu'elle est toujours assurée, que son personnel continue d'être déclaré à une caisse de congés payés et qu'elle est à jour du versement des cotisations, en fournissant les attestations annuelles délivrées par ces organismes. Elle doit également s'acquitter des frais forfaitaires annuels.

VOTRE DEMANDE

- Formulaire renseigné
- Justificatifs
- Chèque de 47,84 €TTC (soit 40 €HT - TVA : 19,6%) libellé à l'ordre de Qualibat Gestion
(Une facture acquittée vous sera adressée en retour)

EST A ADRESSER A VOTRE
AGENCE QUALIBAT

Votre agence qualibat



www.qualibat.com

Formulaire de demande

A retourner à votre agence Qualibat accompagné des justificatifs nécessaires.

Votre demande est en tout point conforme ? Vous recevrez alors votre Carte d'Identification Bâtiment sous un mois.



